



MASTÈRE CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE

En partenariat et délivré par Softec Formation Professionnelle - Titre certifié « Expert Conseil en Gestion de Patrimoine » enregistré au RNCP n°36498 niveau 7 (EU)

Formation Bac+5 en alternance en 2 ans | Après un Bac+3

LES OBJECTIFS

- ✓ Identifier, analyser les besoins patrimoniaux du client
- ✓ Construire la stratégie patrimoniale du client
- ✓ Organiser le suivi personnalisé du client
- ✓ Développer et pérenniser son réseau

LES DÉBOUCHÉS

- ✓ Conseiller(ère) clientèle gestion privée
- ✓ Conseiller(ère) patrimonial(e)
- ✓ Gestionnaire de patrimoine
- ✓ Ingénieur patrimonial

VOTRE ENVOL COMMENCE ICI !

MODALITÉS D'ACCÈS

- ✓ Être titulaire d'un diplôme Bac+3 ou d'un Bac+4 validé

DURÉE DE LA FORMATION

- ✓ 2 ans (910h)
- ✓ 1 session par an
- ✓ Rentrée en septembre

PROGRAMME

1^{ÈRE} ANNÉE & 2^{ÈME} ANNÉE

AUDITER UN CLIENT PATRIMONIAL

- La réglementation de l'activité de CGP
- Le client patrimonial
- Les régimes matrimoniaux
- Successions et libéralités
- Droit des sociétés
- Fiscalité des personnes physiques

ANALYSER LA SITUATION PATRIMONIALE

- Instruments financiers
- Techniques de financement
- Conduite d'un audit patrimonial

PRÉCONISER UNE STRATÉGIE PATRIMONIALE

- Protection sociale
- Epargne salariale
- Assurance-vie
- Investissement immobilier
- Démembrement de propriété
- Société civile
- Stratégie patrimoniale du dirigeant

SUIVRE ET DÉVELOPPER UNE CLIENTÈLE

- Suivre et actualiser le plan d'action
- Techniques de ventes et de réseaux



MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation écrite et mise en situation professionnelle
- Entretien face à un jury professionnel

En partenariat avec



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Cours en présentiel
- Cas d'entreprises et mises en situation
- Travaux de groupe
- Coaching, suivi individuel
- Rythme d'alternance : 1 semaine par mois en formation
- Type d'alternance : contrat de professionnalisation ou d'apprentissage

Nous contacter



Bourg-en-Bresse & Mâcon
esmp@esmp.fr - 03 85 37 75 27

